

Le Thème de Mois
(1ère partie)

LES FINANCES COMMUNALES

par les Membres de la Commission Finances (F. Jaunait, V. Pierchon, S. Langlet)

LE COMPTE DE GESTION 2009

Charges à caractère général (entretien des bâtiments, voirie, dépenses énergétiques) : 241.000 € soit 24%

Charges de personnel (salaire et cotisation sociales) : 332.000 € soit 33%

Charges de gestion courante (subventions et participations communales et intercommunales) : 178.000 € soit 18%

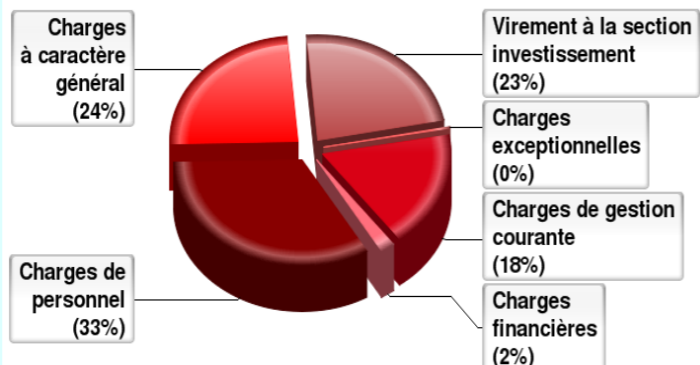
Charges financières (intérêts des emprunts) : 18.000 € soit 1.80%

Charges exceptionnelles : 2.000 € soit 0.20%

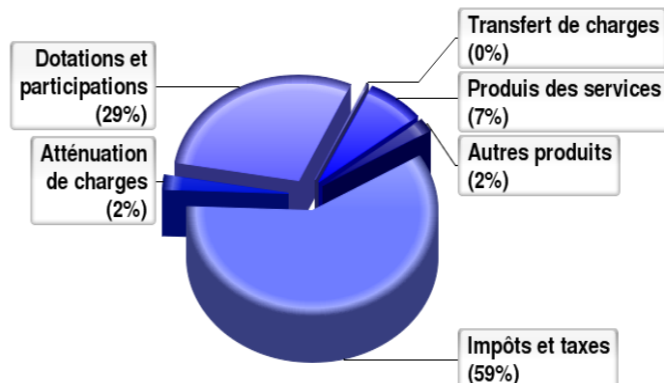
Virement à la section investissement "bénéfice" : 234.000 € soit 23%

TOTAL dépenses : 1.005.000 €

Dépenses de fonctionnement : 1 005 000 euros



Recettes de fonctionnement : 1 005 000 euros



Produis des services (cantine, périscolaire) : 74.000 € soit 7.50%

Impôts et taxes (taxe foncière, taxe d'habitation) : 596.000 € soit 59.30%

Dotations et participations (dotation publique) : 291.000 € soit 29%

Autres produits (location d'immeuble) : 20.000 € soit 2%

Atténuation de charges (remboursement rémunération personnel arrêt maladie) : 22.000 € soit 2%

Transfert de charges : 2.000 € soit 0.20%

TOTAL recettes : 1.005.000 €

UN PEU DE PEDAGOGIE

Voici quelques définitions pour bien appréhender le fonctionnement du budget d'une commune telle que Saint-Martin-du-Fouilloux.

Le budget : c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune sur une année. Il se compose de deux sections, le fonctionnement et l'investissement

La section de fonctionnement : elle regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent étre couvertes par des recettes régulières et permanentes.

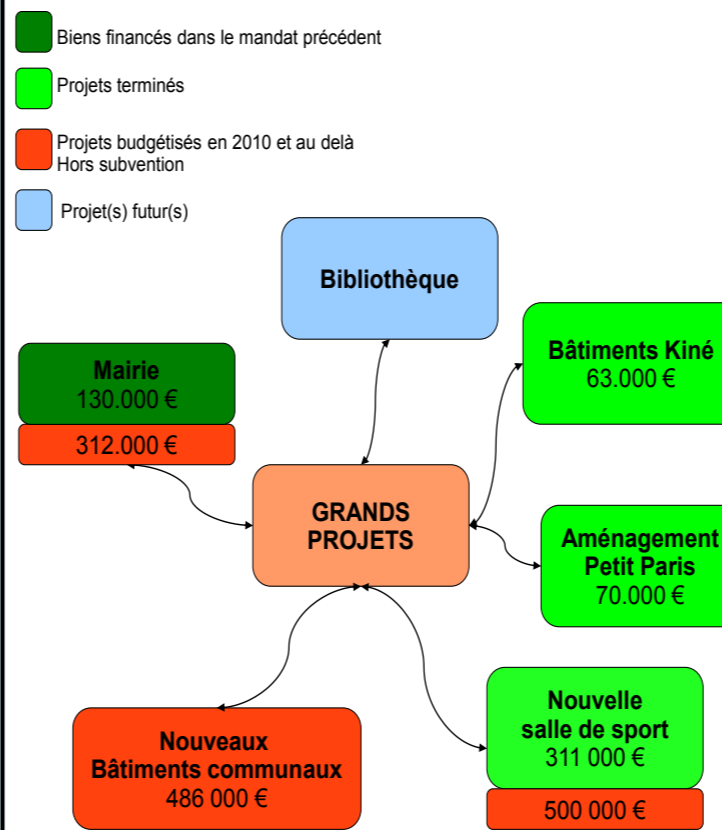
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	personnel, assurance, consommation d'eau, d'électricité, produits d'entretien, intérêts des emprunts, etc...	taxe foncière, taxe d'habitation, location de bâtiments, dotations de l'état, produits des services, etc...

La section d'investissement : elle regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

	Dépenses	Recettes
Investissement	construction d'une nouvelle mairie, gros travaux, achat de matériels, etc...	vente d'actifs, subvention publique (état, Conseil Général, Conseil Régional), emprunt(s), etc...

Sur la durée, il faut distinguer les **deux actes principaux** qui sont :
le Compte Administratif qui entérine les opérations de l'année écoulée
le Budget Prévisionnel qui concerne l'année en cours.

LE POINT SUR LES PROJETS DU MANDAT



QUELQUES PRECISIONS:

- Les coûts indiqués ne tiennent pas compte des subventions obtenues ou à venir
- L'aménagement à venir de la nouvelle Salle de Sports sera réalisé par le Syndicat pour la Promotion Intercommunale du Sport (SyPIS), le remboursement étant assuré par la Commune à ce Syndicat.

LE BUDGET 2010

Agencement, aménagement	47 000
Autres agencements et aménagements	15 000
Installations générales, agencements, aménagements	20 000
Installations matériels	8 000
Autres installations matériels	2 000
Installations générales et divers	2 000
Matériel et mobilier	6 500
Matériel de bureau et informatique	2 000
Mobilier	4 500
Réseaux, voirie	159 000
Réseaux de voirie	150 000
Réseaux d'adduction eau	3 000
Réseau d'assainissement	3 000
Réseaux d'électrification	3 000
Terrains et plantations	46 500
Terrains nus	11 500
Plantations d'arbres et d'arbustes	35 000
Bâtiments	669 000
Hôtel de ville	300 000
Bâtiments scolaires	3 000
Autres bâtiments (thermasanit)	366 000
Emprunts	92 980
TOTAL	1 020 980